





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-577**

**Séance publique du**

**7 mai 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20210507-<br>lmc1195070-DE-1-1   |
| Date de signature : 12/05/2021   |
| Date de réception : mercredi 12 mai 2021   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : REDEVANCE POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE MARCHÉS DES CRÉATEURS 2021**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET  
GESTION  
Direction Gestion de l'Espace Public,  
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MAI 2021

-----

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

**RAPPORTEUR** : Monsieur Michael ZAZOUN

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laure SCANDOLERA

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : REDEVANCE POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE MARCHÉS DES  
CRÉATEURS 2021- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'association Marquage initiée par l'artiste Age, créée en décembre 1994 souhaite organiser une manifestation intitulée « Marchés des Créateurs » à Aix-en-Provence. Cet événement rassemblera de nombreux domaines d'activités artistiques et artisanaux (céramique, bijou, peinture, sculpture, reliure, bagagerie, enfance, etc ...) et proposera gracieusement des démonstrations et des ateliers pédagogiques et créatifs ouverts au plus grand nombre.

Cet événement pourra être organisé en centre-ville, notamment sur la Place Comtale, mais également dans les villages et quartiers dès que cela sera possible.

Comme vous le savez, en vertu de l'Article L2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ».

Afin de tenir compte du caractère hybride de cet événement, qui est certes commercial mais également culturel et pédagogique, je vous propose la redevance suivante :

- 3.00 € par jour et par mètre linéaire commercial pour une occupation du domaine public en centre-ville,

- 1.50 € par jour et par mètre linéaire commercial pour une occupation du domaine public dans les villages et quartiers de la commune.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** au titre de l'année 2021 la redevance d'occupation du domaine public mentionnée ci-dessus pour la manifestation intitulée « Marchés des Créateurs ».

DL.2021-577 - REDEVANCE POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE MARCHÉS DES  
CRÉATEURS 2021-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents                | : 49 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 53 |
| Pour                    | : 53 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

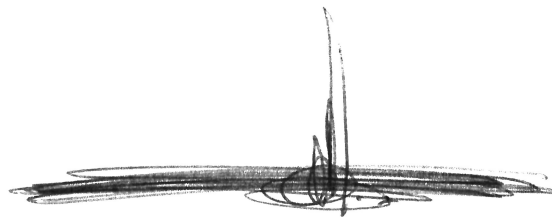
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»